

Direction des Finances  
Service Gestion Financière  
JPB/VB/RO/CG/198/22

N°303/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec l'association Afigese d'une convention de formation professionnelle pour un agent de la Direction des Finances portant sur la bascule en M57.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

**Vu** le Code du Commerce,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°74 du 03 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire – article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** la volonté de la Ville d'accompagner ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, par la mise en place d'un dispositif de formation professionnelle,

**Considérant** le besoin de la collectivité de former un agent de la Direction des Finances sur le thème « Réussir la bascule en M57 »,

**Considérant** la proposition de l'association Afigese.

**DECIDE**

- **De Signer** avec l'association Afigese, sise BAL n°3 - 1 avenue de l'Angevinière - 44800 Saint-Herblain, la convention jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 568 € (association non assujettie à la TVA),
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget,

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 19 septembre 2022.

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **23 SEP. 2022**

Mis en ligne, le : **23 SEP. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Afigese d'une convention de formation

Objet de l'acte : professionnelle pour un agent de la Direction des Finances portant sur la bascule en M57.

.....

Date de décision: 19/09/2022

Date de réception de l'accusé 23/09/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION303

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220919-2022DECISION303-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 8 .6

Domaines de competences par themes

Emploi-formation professionnelle

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 303.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20220919-2022DECISION303-AI-1-1\_1.pdf )